



Commune de **LESCHES**  
Département de Seine et Marne  
Arrondissement de Torcy  
Canton de Lagny-sur-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 mars 2026**  
**N°2026/22**

Convocation du 15 mars 2026

Affichage du 15 mars 2026

**Objet : Election des représentants du SICPRH**

L'an deux mille vingt-six, le **Vendredi 20 mars 2026 à 19h00**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2026, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **M Nicolas LECLERE, Maire en exercice**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice : 15	Conseillers Présents : 15	Pouvoir : 0	Conseillers Votants : 15
------------------------------	---------------------------	-------------	--------------------------

**Étaient présents** : M. LECLERE Nicolas, Mme GIBERT Christine, M COGNON Serge, Mme FONTAINE Agnès, Mme VAN-VLAENDEREN Sophie, M. THIBAUT Jean-François, M KOLOPP Alain, Mme COQUELLE Valérie, M. DEFRESNE Dominique, Mme CAVALLO Emma, M. VALLÉE Simon, Mme MARTIN Héloïse, M GOURAUD Tristan, Mme DIGUET Géraldine, M AGASSE Patrick.

**Absent** : 0

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAVALLO Emma

\*\*\*

Afin de représenter la commune de Lesches au sein du SICPRH, il convient de désigner 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant.

Mme CAVALLO Emma se propose comme déléguée titulaire.

M LECLERE Nicolas se propose comme délégué suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de Mme CAVALLO Emma comme déléguée titulaire et M LECLERE Nicolas comme délégué suppléant.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas LECLERE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification.*